

1 – ACCEPTATION (VALIDITÉ)

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute Commande, sauf conditions particulières mentionnées sur le Bon de Commande ou au Contrat.

Sans réserve formulée dans les quarante-huit (48) heures suivant l'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes Conditions Générales de Vente sont réputées acceptées.

2 – OFFRES

Les Offres de LOGITRADE sont valables pendant un délai maximum de trente (30) jours à compter de leur envoi au Client, sauf stipulation particulière mentionnée dans le Contrat ou la Commande.

3 – CONCLUSION DE LA VENTE

Toute Commande doit être acceptée par LOGITRADE sur Accusé de Réception de Commande.

Si le versement d'un acompte au Fournisseur de second rang est prévu, l'acceptation de LOGITRADE n'est parfaite qu'après que le Client ait versé l'acompte à LOGITRADE, qui le reversera au Fournisseur de second rang.

4 – MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMMANDE

En cas d'annulation ou de modification de la Commande programmée, le Client est tenu d'en aviser par écrit LOGITRADE au moins dix (10) jours ouvrables avant la date de livraison programmée.

En cas de modification ou d'annulation de la Commande, LOGITRADE s'engage à négocier auprès du Fournisseur de second rang les conditions de l'annulation ou de la modification.

En cas d'insuccès de cette négociation, le Client devra payer le montant de la Commande, qu'il en prenne ou non livraison, ou bien acquitter l'indemnité compensatrice réclamée par le Fournisseur de second rang.

En tout état de cause, le Client sera redevable du paiement de la prestation effectuée par LOGITRADE, augmentée de frais forfaitaires

d'annulation ou de modification de Commande d'un montant de quarante (40) euros (€).

5 – PRIX

Les prix s'entendent en euros (€) hors-taxes, hors frais d'expédition et de douane, sauf convention contraire prévue entre les parties.

Les marchandises ou services sont facturés sur la base du tarif en vigueur. A tout moment, les prix pourront être révisés en cas de variation significatives des charges de LOGITRADE, tenant à des conditions qui lui sont extérieures, et notamment à une évolution réglementaire, législative, administrative ou économique impérative et indépendante de la volonté de LOGITRADE.

6 – MODALITES DE PAIEMENT

Toutes les Factures de LOGITRADE sont payables selon les dispositions de la **Loi n° 92-1442 du 31 Décembre 1992**.

Tout retard de paiement entraînera des pénalités calculées sur la base du taux légal de la BCE augmenté de dix (10) points, sauf stipulation expresse plus favorable prévue entre les Parties. Ainsi, pour les créances dont le délai de paiement commencera à courir à compter de cette date, le créancier pourra réclamer, en plus des pénalités de retard dues de plein droit, cette indemnité forfaitaire dont le montant vient d'être fixé à quarante (40) euros (€) ; il est prévu que cette indemnité forfaitaire devra être mentionnée dans les Conditions Générales de Vente et sur les Factures.

7 – LIVRAISON

Sauf stipulation contraire prévue au Contrat ou à la Commande, LOGITRADE fera effectuer la livraison par le Fournisseur de second rang directement chez le Client.

Les frais de livraison et de transport supportés par LOGITRADE seront refacturés par au Client.

Si le Client souhaite bénéficier d'une assurance spécifique, d'un emballage spécifique ou de conditions de

livraison particulières, il devra le formuler lors de la demande initiale.

Toutes les livraisons ou exécutions de Commande seront accompagnées d'un Bordereau de Livraison ou d'un rapport d'intervention sur lequel figurera notamment le numéro de la Commande Client.

Le Client dispose de cinq (5) jours ouvrés à compter de la date de livraison pour déclarer à LOGITRADE toute réserve, à condition que lesdites réserves aient été émises au Transporteur à réception de la livraison.

L'absence d'acceptation doit être motivée avec précision par le Client.

Aucune réduction sur le prix dû à LOGITRADE ne pourra être imputée par le Client en raison d'une réserve émise par lui sans accord préalable de LOGITRADE.

8 – TRANSPORT

Le transfert du risque s'effectue au moment de la livraison telle que définie à l'[Article 8](#).

Dans tous les cas, il appartient au Client d'effectuer toute vérification, de faire toute réserve à l'arrivée du matériel et d'en informer LOGITRADE dans les conditions prévues à l'[Article 7](#).

LOGITRADE exercera, s'il y a lieu, contre le Transporteur les recours prévus par le Code du Commerce.

Le déchargement, le déballage, le montage et la mise en marche du matériel fourni restent dans tous les cas à la charge et aux risques du Client. Les délais sont donnés à titre indicatif dans l'Offre ou l'Accusé de Réception de Commande.

Les frais de transport s'entendent en sus, hors assurance.

9 – GARANTIE

Le matériel fourni est garanti pendant une durée définie dans les Conditions Générales de Vente du Fournisseur de second rang.

La garantie contractuelle du fabricant et/ou du Fournisseur de second rang bénéficie au Client.

Toute réclamation de Non-Conformité devra être émise sur un formulaire de Non-Conformité.

10 – RESPONSABILITÉ

Dans le cas où le Fournisseur est imposé à LOGITRADE par le Client, celui-ci est responsable du choix de ses propres Fournisseurs.

Sauf le cas où le Fournisseur est imposé par le Client, LOGITRADE est responsable, dans la limite d'un (1) million d'euros (€), des dommages corporels et matériels subis par le Client dans le cadre de la Commande. LOGITRADE n'est en aucun cas responsable des dommages immatériels ou indirects subis par le Client.

11 – RETOURS

Les retours ne sont acceptés qu'après accord préalable écrit de LOGITRADE.

12 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

En application de la **Loi du 12 Mai 1980** et par dérogation à l'**Article 1583 du Code Civil**, la propriété des marchandises désignées dans les Factures ne sera transférée au Client qu'après l'entier paiement du prix à LOGITRADE.

13 – INTUITU PERSONAE

Le Contrat et/ou la Commande sont conclus par les Parties *Intuitu Personae*.

En conséquence, sauf accord préalable et écrit de l'autre Partie, aucune des Parties ne pourra transférer ou céder, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, ses droits et obligations au titre du Contrat et/ou de la Commande.

14 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exécution de la commande, chacune des Parties (LOGITRADE et le Client) peut être amenée à collecter les données à caractère personnelles suivantes et notamment : nom, prénom, téléphone, adresse mail des préposés de l'autre Partie. Tous les services et personnes concernés par l'exécution de la commande sont susceptibles de collecter et traiter des données personnelles de l'autre Partie. Celles-ci seront conservées pendant toute la

durée de l'exécution de la commande, augmentée du délai légal de prescription.

LOGITRADE et le Client s'accordent sur leurs rôles respectifs : chacun agit en tant que Responsable de traitement et s'engage à être en conformité avec la réglementation applicable, et en particulier le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018. Le Client s'engage à communiquer, sur simple demande, les coordonnées de son contact chargé de la protection des données. Les coordonnées du contact de LOGITRADE chargé de la protection des données sont les suivantes : contact.gdpr@logitrade.fr. Les Parties s'engagent à coopérer entre elles dans le cadre de leur démarche de conformité avec la réglementation applicable.

Chacune des Parties s'engage à promptement traiter toute demande d'exercice des droits des Personnes concernées de l'autre Partie et notamment le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition.

Le Client pourra diligenter tout audit pour s'assurer du respect par le Fournisseur de ses obligations issues du présent article.

15 – FORCE MAJEURE

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations qui serait due à un événement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure les événements présentant les caractéristiques d'irrésistibilité et d'imprévisibilité reconnues par les cours et tribunaux français.

Auront les mêmes conséquences que les cas de force majeure ou cas fortuits habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français :

- Les catastrophes naturelles ;
- Les conditions climatiques exceptionnelles empêchant l'exécution des prestations ;
- Incendies, guerres, émeutes, attentats et grèves paralysant

totalemment et de manière imprévisible et insurmontable les transports de marchandises.

La Partie victime d'un cas de force majeure le notifiera à l'autre Partie par écrit et sans délai.

Les obligations des Parties sont suspendues en cas de survenance d'un cas de force majeure rendant impossible l'exécution de ses obligations par l'une des Parties.

Il est entendu que chaque Partie ne pourra invoquer un cas fortuit ou de force majeure que pendant la durée de l'effet d'un tel cas à son égard, les Parties s'engageant à faire leurs meilleurs efforts pour en limiter au maximum les conséquences dommageables.

Si la durée de l'empêchement excédait le délai de trente (30) jours ouvrables, les Parties devront se concerter dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'expiration de ce délai pour examiner de bonne foi les modalités de poursuite éventuelle du Contrat et/ou Commande, qu'elles matérialiseront par écrit si elles s'accordent en ce sens. Si les Parties ne parvenaient pas à s'accorder en ce sens, chacun d'elles sera libre de résilier le Contrat et/ou la Commande par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, avec effet immédiat.

16 – DEROGATION

Toute dérogation ou stipulation contraire aux présentes Conditions Générales de Vente, notamment les conditions particulières de l'acheteur, ne sont valables qu'après acceptation écrite de la part de LOGITRADE.

17 – LITIGES – DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le droit applicable est le droit français. Le tribunal compétent est soit celui du défendeur, soit une autre juridiction désignée d'un commun accord par les Parties.